République Française

Département du Doubs

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
De la Commune de PONT DE ROIDE - VERMONDANS
Mairie 25150 PONT DE ROIDE

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
27	27	27

DATE DE CONVOCATION :
3 juillet 2026

Séance du 10 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six le dix juillet à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE ROIDE - VERMONDANS, régulièrement convoqué en date du 3 juillet 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Eric BOONE, Maire

Présents : Eric BOONE, Philippe PEROZ, Pamela LACHAT, Gilles GRUT, Christiane KLINGUER, Philippe PROST, Marie-Josèphe PIQUEREY, Emilie VIGEZZI, Dominique GUENOT, Fanny VOLTOLINI, Théophile HAHLING, Philippe ZATTARIN, Marion MAILLARD, Thibaud DEFRANOUX, Anaïs GUILLEMIN, Yoann DAUCOURT, Sophie FICHET, Thierry BRUN, Quentin DECHAUX, Laurence EMONIN, Serge SPIZZO, Sophie LAROCH, Walter PLANÇON, Anaïs GRADOZ.

Procurations : Patrick ROY donne procuration à Eric BOONE
Anaïs CHOULET donne procuration à Christiane KLINGUER
Marine JACQUET donne procuration à Gilles GRUT

Secrétaire de séance : Anaïs GUILLEMIN

Délibération N°2026.07.05

OBJET :
Admission en non-valeur de créances irrécouvrables et éteintes

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le
Et publication ou notification du

Monsieur le Maire expose que Monsieur le Comptable public du Service de Gestion Comptable du Pays de Montbéliard a transmis un état de produits communaux à présenter en non-valeur au Conseil Municipal.

- Créances irrécouvrables : 3 315.82€ correspondants à des produits de eau et assainissement, frais de scolarité, location salle, remboursement frais CPAM, pour lesquels le Comptable Public n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement.

L'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur pour créances irrécouvrables la somme de 3 315.82 € et d'établir un mandat au compte 6541. Les crédits étant ouverts au BP 2026.

Fait à Pont-de-Roide-Vermondans, le 15 juillet 2026
Pour extrait conforme, Le Maire,
Eric BOONE

MAIRIE DE PONT DE ROIDE VERMONDANS * Doubs *

REÇU EN PREFECTURE
le 28/07/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-025-200037182-20260710-2026_07_05-